Le pape annule les excommunications des lefebvristes

22/01/2009 à 14h32

Le pape Benoît XVI a décidé d'annuler l'excommunication prononcée en 1988 par Jean Paul II contre les évêques intégristes adeptes de Mgr Marcel Lefebvre, affirme aujourd'hui le quotidien italien Il Giornale.

Le décret déjà signé par le pape, qui lève l'excommunication des quatre évêques ordonnés par Mgr Lefebvre dont celle de son successeur Mgr Bernard Fellay, doit être rendu public d'ici la fin de la semaine, selon le vaticaniste d'Il Giornale Andrea Tornielli, généralement bien informé. Cette mesure de Benoît XVI fait suite à de précédents gestes du pape allemand pour mettre fin au schisme intégriste, avec notamment la réhabilitation en juillet 2007 de la "messe tridentine" en latin abandonnée après le concile Vatican II (1962-65).

En juin 2008, le Vatican a aussi renoncé à exiger explicitement des adeptes de Mgr Lefebvre, regroupés dans la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) dirigée par Mgr Fellay, la reconnaissance du concile Vatican II (liberté religieuse et ouverture à la société).